

AVIS DE COURSE- RAID EMERAUDE

Les 19, 20 et 21 à SAINT-LUNAIRE

Grade 4 – YCSL

YACHT CLUB de SAINT-LUNAIRE

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. Placer [NP] au début de chaque règle lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau. La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025/2028
- les règles de classe,
- Le présent Avis de course,
- les IC, et annexe(s) et leurs éventuels avenants,
- La langue officielle de l'épreuve est le français.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le 15 juin 2026 à 12h00, sur le site <https://www.ycsl.net/raidemeraude>

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable sur le groupe WhatsApp de l'épreuve : [lien](#)

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes :

- **F18**
- **VIPER qui disputeront leur Coupe Nationale (NATIONAL)**
- **CATAMARANS (C1 et C3) qui courent en Inter série.**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent

a. Pour chaque concurrent, être en possession:

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée /
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur <https://ycsl.ouiresa.fr/>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des droits après le 10/06/2026

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : <restrictions>. Insérer les restrictions sinon supprimer.



5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants :

Toute Classe	Droits jusqu'au 10/06/2026	Droits après le 10/06/2026
Equipe <= de 25ans (*)	140 €	180€
Equipe > 25 ans	210€	250€

() Chacun des membres de l'équipage doit être âgé de 25 ans ou moins*

Sont inclus dans les droits d'inscription, le parking et le remorquage des bateaux, ainsi que les festivités organisées pour l'épreuve.

5.2 Possibilité de logement : le club en partenariat avec Escale Bretagne offre la possibilité de logements gratuits situés à 100 m du Club pendant la durée de l'épreuve. Se renseigner auprès du YCSL.



6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7. PROGRAMME PREVU

Vendredi 19 JUIN : - de 10H00 à 20h00 : Confirmation des inscriptions au YCSL

Samedi 20 JUIN :

- à 9H00 : Briefing des équipages
- à 10H00 : 1er signal d'avertissement du jour, courses à suivre
- à 19h00 : Soirée des équipages au YCSL (Pot + repas)

Dimanche 21 JUIN :

- à 9H00 : Briefing des équipages
- à 10H00 : 1er signal d'avertissement du jour, courses à suivre (*)
- à 16h00 : Résultats et remise des prix au YCSL

(*)pas de signal d'avertissement après 14h00

- 7.1 L'heure du signal d'avertissement de la première course chaque jour est prévue à 10h00.
7.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge/rating valide.
8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. MATERIEL DE SECURITE

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de classes, et par la réglementation en vigueur. Durant toute l'épreuve le port de la brassière est obligatoire. De plus l'équipement de sécurité suivant pourra être contrôlé ou mesuré :

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- 1 pagaie d'un mètre au moins
- 1 bout de remorquage à poste de 15m de long et 6mm de diamètre minimum
- 1 bout de redressage à poste de 4m de long et de 10mm de diamètre minimum
- 2 brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique
- 2 bâtons de schimolum ou 2 flashs lights portés par l'équipage pendant toute la durée des parcours.
- 2 feux rouges à main accessibles sur le bateau.
- 1 couteau à poste sur la martingale.

EQUIPEMENT CONSEILLE :

- 1 VHF portable bloquée sur le 06 organisation et 16 CROSS
- 1 téléphone portable (dans une pochette étanche) avec 2 numéros en mémoire :
- Organisateur : Comité de Course (Numéro donné pendant le briefing)
- CROSS : 196

10. LIEU

- 10.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition. Fournir une carte ou un plan.
10.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course. Fournir une carte ou un plan.

11. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront décrits dans les Instructions de Course

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

- 12.1 Nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve : 1 (une course)
12.2 Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.
12.3 Un résultat F18, VIPER, Inter série C1 et Inter série C3 distinct sera effectué.
12.4 Le classement s'effectuera en temps cumulé par addition des temps réels (monotypie) ou temps compensés (Inter série) réalisés, dans chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables de chaque course.
12.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
12.6 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information à heure, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour. (supprimer si non utilisé)

14. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <description>. Insérer les marquages d'identification. Des lettres de nationalité sont suggérées pour les compétitions internationales. Si rien de prévu enlever cet article.

- 13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. PROTECTION DES DONNÉES

- 15.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

Les prix seront distribués pour chaque classe

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter



51 rue du Yacht-Club

35 800 ST LUNAIRE

[+33\(0\)2 99 46 30 04](tel:+330299463004)

yosl@yosl.net

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE

parking, mise à l'eau, ...



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

(joindre si possible un extrait de carte)

